

Être candidat à un poste d'assistant d'éducation

Qui peut-être candidat ?

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat (ou d'un titre ou diplôme de niveau IV)
- être âgé de 20 ans au moins pour exercer en internat
avoir déposé sa candidature sur SIATEN.

Les assistants pédagogiques doivent être titulaire d'un diplôme BAC+2 (ou d'un titre ou diplôme de niveau III). Ils sont recrutés prioritairement parmi les étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement. Sous réserve d'aptitudes égales, les étudiants boursiers sont prioritaires.

Quelles sont les conditions de recrutement ?

(conditions applicables à tous les agents non-titulaires de l'État)

- Jouir de ses droits civiques
- Posséder un casier judiciaire vierge ou portant des mentions compatibles avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Posséder les conditions d'aptitudes physiques requises

À aptitude égale, priorité sera donnée aux étudiants boursiers.

Comment se porter candidat ?

Les candidats à un poste d'assistant d'éducation dans l'académie s'inscrivent en ligne sur le [serveur SIATEN](#).

Attention

Lorsque vous saisissez votre état-civil, vous devez entrer un mot de passe personnel. Conservez ce mot de passe ainsi que le code d'accès délivré pendant la procédure d'inscription afin de pouvoir vous reconnecter ultérieurement et vérifier votre dossier.

M.A.J. le 19/08/2019

Dans cette rubrique

- [Offres d'emploi](#)
- [Étudiant Apprenti Professeur \(E.A.P\)](#)
- [Recrutement travailleurs en situation de handicap](#)
- [Recrutement sans concours](#)

Pour plus d'information

[Gestion des assistants d'éducation](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37